

Décision

Générale

colonial

Décision n° 397

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du chef de service du personnel, des finances et de la comptabilité,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Une gratification de trois mille (3.000 francs) est accordée, a titre exceptionnel, pour travaux supplémentaires effectués en janvier 1917, à M. Kalfayan (Jean), commis dactylographe au service du personnel, des finances et de la comptabilité. Art. 2.
- La présente décision sera pu bliée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :l'Administrateur des colonies,inspecteur des affaires administratives,chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes,CHAMBOREDON.